



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité d'Ange-Gardien a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) comme suit :

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

Dates	Heure
Lundi 15 janvier 2024	19 h
Lundi 12 février 2024	19 h
Lundi 11 mars 2024	19 h
Lundi 8 avril 2024	19 h
Lundi 13 mai 2024	19 h
Lundi 10 juin 2024	19 h
Lundi 8 juillet 2024	19 h
Lundi 12 août 2024	19 h
Lundi 9 septembre 2024	19 h
Mardi 15 octobre 2024	19 h
Lundi 11 novembre 2024	19 h
Lundi 19 décembre 2024	19 h

Donné à Ange-Gardien, le treize décembre deux mille vingt-trois.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon